

Déremboursement des longues maladies: l'assurance maladie retire ses propositions

PARIS (AFP) - La direction de l'assurance maladie retire de sa proposition de plan d'économies toutes les mesures concernant les affections longues durées (ALD), qui avaient provoqué une vive polémique, a-t-on appris vendredi auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie.



Une personne présente sa carte vitale et une feuille de soins dans une antenne de la Caisse d'assurance maladie à Paris (© AFP/Archives - Jean-Pierre Muller)

"A la suite de la demande du conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), le directeur a décidé de retirer les mesures concernant les ALD des propositions concernant 2009", a indiqué la Cnam à l'AFP, confirmant une information parue vendredi dans la Tribune.

Le directeur de l'Union nationale des Caisses d'assurance maladie (Uncam), Frédéric van Rookeghem, avait proposé mardi un plan d'économies au gouvernement pour 2009, comportant notamment une baisse du remboursement par la Sécu de 100% à 35% des médicaments à vignette bleue (dits "de confort") pour les malades atteints d'ALD (comme le cancer ou le diabète).

Il proposait que les 65% restant soient pris en charge par les complémentaires santé. Le plan prévoyait également une révision de la liste des maladies considérées comme des ALD. Après une vive polémique, le conseil de la Cnam, composé notamment de partenaires sociaux, avait demandé jeudi à l'unanimité que ces propositions soient retirés du plan.

Le ministre du Travail Xavier Bertrand a pour sa part exclu vendredi matin que le gouvernement revienne sur la prise en charge à 100% par la Sécurité sociale des affections de longue durée (ALD), laissant entendre que le directeur de l'assurance maladie était lui-même revenu sur sa décision.

"Il n'est pas question de revenir sur la prise en charge à 100%", a déclaré M. Bertrand, lui-même ancien ministre de la Santé, sur Europe 1. "D'ailleurs j'ai vu que la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) avait eu un débat et que la direction générale était semble-t-il revenu sur sa décision, tant mieux", a-t-il ajouté. "La vocation d'un système de santé est bien évidemment d'être aux côtés des plus malades", a-t-il poursuivi.

Pour autant, M. Bertrand a souligné qu'il n'était pas question de s'arrêter dans la lutte contre le déficit de la Sécurité sociale, "parce qu'il n'est pas question de laisser rembourser les dettes par nos enfants". "Il faut donc maintenant un nouveau plan, avec des nouvelles mesures. Eric Woerth (Budget et comptes publics) et Roselyne Bachelot (Santé) le font avec beaucoup de ténacité et courage", a ajouté M. Bertrand.

Le gouvernement doit en principe se prononcer à la mi-juillet sur ce plan d'économies, qui porte par ailleurs sur la maîtrise des prescriptions médicales et sur les prix des médicaments.

Mais le conseil de la Cnam, composé notamment des partenaires sociaux et des mutuelles, a demandé jeudi à l'unanimité que les propositions sur les affections de longue durée soient retirées du plan d'économies proposé par le directeur, ce qui pourrait repousser son examen par le gouvernement.